



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. LAMBERT), M. Philippe LAVAUD, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Olivier LEBRUN, M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, Mme SOLECKI (représentante de Mme Gaétane DESJARDINS), Mme Anne BARRE (représentante de M. Jean Martel PICUT), M. Jean-Marie LEMAITRE (pouvoir de M. Claude BANCILHON), M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. HOCQUART Hervé représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER pourvoir à M. MERTIAN DE MULLER
M. Jean-Claude BOSONNET
M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
Mme Gaétane DESJARDINS représentée par Mme Dana SOLECKI,
M. Jean Martel PICUT représenté par Mme Anne BARRE
M. Claude BANCILHON pouvoir M. Jean-Marie LEMAITRE

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 22 mars 2006

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : **20**

N° de l'ordre du jour :

2006-03-02 Vote des taux de fiscalité additionnelle

PARC 70

2006-03

- **M. LEBRUN**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Le vote des taux des quatre taxes directes locales par le conseil communautaire doit intervenir avant le 31 mars, sauf l'année du renouvellement des conseils municipaux où cette date est reportée au 15 avril. Cette date est également reportée de quinze jours lorsque la collectivité ne dispose pas des éléments nécessaires à l'établissement du budget.

Compte tenu du budget primitif 2006, de l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition, les taux et les produits fiscaux doivent évoluer pour équilibrer le budget.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Décide de modifier les taux d'imposition en 2006 ;*
2. *Applique en 2006 aux bases d'imposition des quatre taxes directes locales les taux suivants :*

Taxe	variation	nouveau taux	Produit attendu	Produit 2005
TH	10%	0,228%	678 132	603 157
TF		0,273%	658 924	584 752
TFNB		0,659%	4 113	3 975
TP		0,200%	403 910	340 584
Total			1 745 078	1 532 467

3. *Décide que le produit attendu en 2006 est de 1 745 078€*

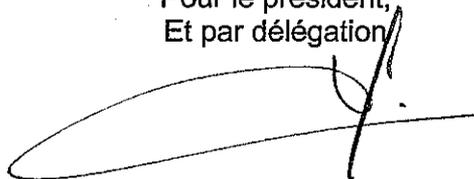
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (M. Jean-Jacques LASSERRE et Mme Dominique CONORT) des suffrages exprimés.

Pour le président,
Et par délégation



Pascal GUEANT
Directeur général des services

PREF 70

200405